

19 MARS 2010

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 17 mars 2010

Tél. : +4122 388 77 90

Fax : +4122 388 77 99



COUR DES COMPTES

Rue du XXXI-Décembre 8
Case postale 3159
1211 Genève 3

Monsieur Jean-Luc Forni
Président
Association pour la prévention du
tabagisme (APRET)
Case postale 567
CH - 1211 Genève 4

Concerne : Place des affaires – trophées

Monsieur le Président,

La Cour des comptes a reçu une communication relative à de possibles irrégularités dans le cadre de la participation de l'APRET à la remise de trophées lors de la manifestation « Place des affaires 2010 ».

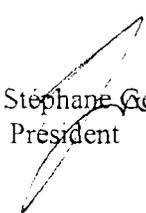
Afin de se déterminer quant à l'opportunité ou non d'ouvrir une procédure de contrôle, la Cour souhaiterait au préalable pouvoir s'entretenir avec le ou les responsables de l'APRET concernés par cette problématique au sujet des points suivants :

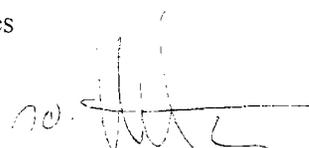
- chronologie des événements et des financements obtenus en relation avec la manifestation ;
- factures relatives à la manifestation prises (ou à prendre) en charge par l'APRET (achat du trophée, frais de participation à la manifestation, débours, donations, etc.) ;
- description du processus de sélection du lauréat et dénomination exacte de ce dernier, liste des membres de l'éventuel comité ou panel ayant participé à la décision, copie du procès-verbal de décision en la matière, etc.

Afin de convenir d'un prochain rendez-vous en vos locaux, nous vous invitons à prendre contact avec

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Pour la Cour des comptes


Stéphane Gerger
Président


Myriam Nicolazzi
Magistrat suppléant

Copie : Mme Marie Da Roxa, Secrétaire générale du DARES

ASSOCIATION POUR LA PREVENTION DU TABAGISME

A.P.R.E.T.

COUR DES COMPTES
M. Stéphane Geiger, Président
Mme Myriam Nicolazzi,
Magistrat suppléant
CP 3159
1211 Genève 3

Genève, le 19 mars 2010

Monsieur le Président, Madame le magistrat suppléant,

Nous avons bien reçu votre lettre du 17 courant concernant la Place des affaires – trophées.

Nous ne pouvons malheureusement pas répondre aux nombreuses questions que vous nous posez suite à une communication que vous avez reçue, celle-ci s'appuyant apparemment sur de fausses informations.

En effet, la Place des affaires a cette année institué un nouveau trophée intitulé « Visions Genève » qui a été et devrait être remis chaque année à une personne ayant particulièrement contribué à un avenir radieux de Genève. Cette année la Place des affaires et sa Présidente, Mme Enza Testa Haegi, ont décidé de distinguer la politique de prévention du tabagisme passif, largement reconnue par la population genevoise, notamment lors des deux dernières votations populaires. En ce sens la Place des affaires a désigné comme lauréat de ce premier trophée M. Pierre-François Unger, en charge du Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES).

En ce qui concerne notre Association, elle a été simplement invitée par la Place des affaires et sa Présidente à participer à cette remise du trophée. Cette simple participation ponctuelle n'a été l'objet d'aucun contrat, ni d'aucune participation financière.

Nous vous laissons le soin, pour tout autre renseignement concernant l'attribution de ce trophée, de contacter la Présidente de la Place des affaires.

Nous demeurons à votre disposition et vous prions de croire, Monsieur le Président, Madame le magistrat suppléant, à notre très haute considération.



Jean-Luc FORNI
Président

Copies à : M. le Conseiller d'Etat Pierre-François Unger, Président de DARES
Mme Marie Da Roxa, Secrétaire générale du DARES
Mme Enza Testa Haegi, Présidente de la Place des affaires



31 MARS 2010

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 29 mars 2010



Tél. : +4122 388 77 90

Fax : +4122 388 77 99

COUR DES COMPTES

Rue du XXI-Décembre 8

Case postale 3159

1211 Genève 3

Monsieur Jean-Luc FORNI

Président de l'A.P.R.E.T

Case postale 567

1211 Genève 4

Concerne : Trophées « Place des affaires »

Monsieur le Président,

Nous nous référons à votre courrier du 19 mars 2010 relatif aux trophées offerts lors de la manifestation « Place des affaires ».

Nous vous remercions de son contenu et vous informons que la Cour des comptes a décidé de ne pas entrer en matière sur ce dossier, ce qui a été dûment notifié à l'auteur de la communication.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la Cour des comptes

Stanislas ZUIN, Magistrat

Myriam NICOLAZZI, Magistrat

Copie :

Madame Marie Da Roxa, Secrétaire générale du DARES